

Le mot de la Fédération

Richard M. Bégin

Volume 18, Number 2, 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68937ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bégin, R. M. (2012). Le mot de la Fédération. *Histoire Québec*, 18(2), 38–42.

Le mot de la Fédération

par Richard M. Bégin,
président de la Fédération Histoire Québec

La Loi sur le patrimoine culturel remplace la Loi sur les biens culturels

Comme chacun sait, la nouvelle loi québécoise, la *Loi sur le patrimoine culturel*, est finalement entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Depuis, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) offre diverses présentations à propos de cette loi, de ses implications et de son application. On se rappellera que la Fédération Histoire Québec (FHQ), en plus d'avoir contribué à l'exercice de la Commission Arpin à la fin des années 1990, a présenté en commission parlementaire deux mémoires au sujet de la refonte de l'ancienne *Loi sur les biens culturels* du Québec adoptée en 1972, devenue un peu désuète avec le temps.

On trouvera ces mémoires sur le site web de la Fédération (www.histoirequebec.qc.ca) sous l'onglet «Patrimoine» (Février 2008: Mémoire de la FHQ sur le Livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*; et Novembre 2010: Projet de loi 82; notre mémoire de 1999 ainsi que notre réaction de 2005 aux propositions de la ministre Beauchamp suite aux recommandations de la Commission Arpin se trouvent également sur cette page).

Dans nos présentations de 2008 et de 2010, où nous avons tout de même salué l'élargissement de la définition du mot «patrimoine» et la hausse des sanctions possibles en cas de non-respect de la loi, on notera cependant les réserves et craintes que nous avons exprimées à divers égards, notamment face à la délégation possible de pouvoirs additionnels aux municipalités, sans toutefois y ajouter les ressources pertinentes. Nous avons par ailleurs suggéré diverses recommandations visant à mieux soutenir les efforts de nos sociétés membres et de la

société civile en la matière, à stimuler la sensibilisation à l'histoire et au patrimoine, sans négliger le volet «enseignement» de l'histoire, et la nécessité de mieux encourager les propriétaires de bâtiments ou de sites patrimoniaux (financièrement ou autrement).

Malheureusement, le texte final de la loi ne semble pas avoir pris en compte la majeure partie de nos préoccupations et recommandations. Et, du reste, nous ne sommes pas le seul organisme au Québec, dans le secteur du patrimoine, à éprouver présentement certaines craintes quant à l'application et aux retombées véritables de cette nouvelle loi. Toutefois, comme chacun sait, c'est vraiment l'application d'une loi ou d'une politique qui, en fin de compte, permet d'en juger l'impact et, à cette étape, il ne reste qu'à demeurer vigilant sur le terrain et à espérer que la *Loi sur le patrimoine culturel*, jointe à la loi et à la stratégie sur le développement durable (2006) et à l'Agenda 21C (2011), donnera en bout de piste les résultats souhaités et escomptés par les organismes concernées par le patrimoine, à commencer par la Fédération Histoire Québec. Du reste, on peut aussi espérer qu'après en avoir tant parlé ces dernières années, grâce aux consultations et commissions parlementaires à l'échelle du Québec tout entier, le public et les médias auront tout au moins bénéficié de cette vaste opération de sensibilisation sur laquelle on pourra désormais tabler et, avec le MCCQ, établir un plan d'action et, au besoin, redresser le tir pour assurer le succès de cette nouvelle loi et la concrétisation des espoirs qu'elle a inévitablement engendrés.

Des coupures inquiétantes au gouvernement du Canada

Le 7 mai dernier, nous adressions une lettre au ministre James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, à propos des coupures annoncées dans le dernier budget fédéral (on trouvera cette lettre dans son intégralité sur le site web de la Fédération, sous l'onglet «Nouvelles»). Par la suite, nous avons naturellement reçu, à la fin de juin, une réponse de l'honorable James Moore où il nous écrivait: «Je peux vous assurer que notre gouvernement reconnaît l'importance de BAC [Bibliothèque et Archives Canada] et de ses nombreux services, de même que la nécessité de préserver le patrimoine documentaire du Canada.» On nous informait également que notre correspondance était transmise à Daniel J. Caron, administrateur général, bibliothécaire et archiviste du Canada, «pour qu'il en prenne connaissance».

En résumé, comme nous l'exposons dans notre lettre au ministre Moore, le Programme national des archives (PNDA) «distribue 1,7 million de dollars en financement gouvernemental, une somme qui n'a pas changé depuis les compressions effectuées par le gouvernement fédéral dans les années 1990. À l'intérieur de cette enveloppe globale, le Réseau québécois bénéficie d'à peine 168 495\$ pour ses 140 membres. Nul doute que le PNDA a fourni au gouvernement canadien un excellent rendement sur son investissement. En effet, lorsqu'un projet est financé grâce à une contribution provinciale ou territoriale du PNDA, 55% de son coût total est assumé par le demandeur, en argent ou en nature.» De fait, «de nombreux centres d'archives n'ont accès à aucun autre programme d'aide financière leur permettant de traiter les fonds d'archives acquis et de les rendre accessibles aux chercheurs. Ils n'ont souvent pas assez de ressources humaines pour ce faire. [...] Depuis que le programme existe sous cette forme, soit 2006, plus de 75 projets d'importance ont été réalisés par nos membres québécois.»

En ce qui concerne les coupures projetées à Bibliothèque et Archives Canada (BAC), voici quels étaient nos commentaires: «Il est franchement difficile de voir comment BAC pourra s'acquitter adéquate-

ment de son mandat, si, en plus d'abolir le PNDA, cet organisme réduit son personnel de 20% (500 postes), annule son programme de prêt entre bibliothèques, coupe son personnel de référence, réduit d'un tiers ses catalogueurs, etc. En pratique, cela signifie qu'une part significative du patrimoine canadien ne pourra plus être acquise, pourra difficilement être cataloguée et que les chercheurs n'auront plus accès au personnel de la référence sans rendez-vous préalable et qu'ils ne seront plus en mesure de rencontrer des experts dans leurs domaines de spécialisation.»

Il nous apparaît clairement que de telles coupures, si maintenues à un tel niveau, risquent d'avoir un effet dévastateur sur la conservation des archives, sur la profession d'archiviste et, naturellement, sur la recherche historique à travers le Canada.

Par ailleurs, à peu près à la même époque, le gouvernement fédéral annonçait également des coupures importantes à Parcs Canada qui, comme on le sait, gère de nombreux sites historiques et naturels au pays et est traditionnellement responsable d'un grand nombre de fouilles archéologiques qui nous éclairent sur notre histoire et la compréhension qu'on en a. L'Association canadienne des archéologues (ACA), tout comme l'Association des archéologues du Québec (AAQ) [qui est membre de la Fédération Histoire Québec] ont vivement réagi à cette menace. On peut lire dans un document de l'ACA que «Le projet de Loi C-38 propose des coupures massives visant, entre autres, les archéologues et les conservateurs de Parcs Canada», après quoi cette association invitait ses membres à écrire au gouvernement et aux députés pour tenter de renverser la vapeur. Du côté de l'AAQ, on déclarait: «L'organisme [l'AAQ] d'ordinaire plutôt réservé et se concentrant sur son rôle de passerelle entre l'État et le milieu professionnel de l'archéologie, se sent aujourd'hui concerné, pour ne pas dire consterné et heurté, par la décision prise récemment par le gouvernement fédéral de supprimer l'expertise professionnelle, notamment à Québec, ville du patrimoine mondial de



Passionnés d'histoire, devenez membres de la Fédération Histoire Québec

Adhérez à un réseau de près de 250 organismes œuvrant dans les différents domaines de l'histoire, de la généalogie, des archives et du patrimoine. Soutenez financièrement votre société d'histoire locale qui reçoit une ristourne de 10% sur les frais d'adhésion individuelle d'un de ses membres, si cette dernière est membre de la FHQ.

Vous recevrez :

- **Un exemplaire de la parution la plus récente du magazine Histoire Québec;**
- **Un abonnement d'un (1) an au magazine Histoire Québec;**
- **Un abonnement au Fil d'histoire, calendrier électronique des activités des sociétés membres de la FHQ**

Autres avantages offerts :

- **La possibilité de publier vos ouvrages aux Éditions Histoire Québec;**
- **Des tarifs préférentiels lors des événements organisés par la FHQ;**
- **30 % de rabais sur les frais d'adhésion à la Fondation Héritage Canada, partenaire de la Fédération, dans les catégories étudiants, individuelle et famille.**
(code promotionnel HERITAGEFHQ)

Rendez-vous sur www.histoirequebec.qc.ca, imprimez le formulaire d'adhésion et retournez-le avec votre paiement, et joignez la **Fédération Histoire Québec!**

Coût de l'adhésion : 30\$ par année
Chèque ou mandat-poste à l'ordre de la
Fédération Histoire Québec.
Paiement VISA par téléphone seulement.
fshq@histoirequebec.qc.ca

JOIGNEZ LA FÉDÉRATION HISTOIRE QUÉBEC

4545, av. Pierre-De Coubertin,
Montréal (Québec) H1V 0B2
Téléphone : 514 252-3031
Sans frais : 1 866 691-7202



Québec, ville du patrimoine mondial de l'UNESCO, que Parcs Canada avait largement contribué à faire connaître et reconnaître internationalement. [...] La disparition des Centres de service régionaux et la mise à pied des spécialistes réduiront l'accessibilité pour les étudiants aux stages, au travail saisonnier et à la formation d'un réseau national qui se faisait un devoir de communiquer les connaissances acquises sur notre patrimoine et qui fait l'envie de plusieurs pays.» On parlait alors de coupures budgétaires de près de 30 millions de dollars pour Parcs Canada et de la disparition à plus ou moins court terme de quelque 600 postes divers à travers le Canada tout entier.

En mai, Parcs Canada avait annoncé l'abolition de 45 des 85 postes du Centre de services de Québec, en plus d'en transférer six autres dans l'Outaouais. D'autres sites comme celui du fort Chambly devaient également subir des compressions de personnel. La majorité des services seraient ultimement regroupés dans la région de Gatineau-Ottawa, y compris les collections entreposées à Québec suite à diverses fouilles archéologiques effectuées au fil des ans dans des endroits comme la terrasse Dufferin et le château Saint-Louis, le fort de Chambly, la maison de Louis-Joseph Papineau (Montebello), celle de Monseigneur de Laval, les installations de Champlain au cap Tourmente, le parc Forillon, etc.

Membership individuel à la Fédération Histoire Québec

Depuis sa fondation, en 1965, seules des sociétés pouvaient être membres de la Fédération Histoire Québec (jadis Fédération des sociétés d'histoire du Québec). Lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2010, à Longueuil, dans le cadre d'une révision des statuts et règlements de la Fédération, de nouvelles catégories de membres furent établies et adoptées (Article 2.1) et il est désormais possible d'être un membre individuel, il s'agit de la catégorie «D», qui se définit comme suit : «Des personnes physiques qui consentent à donner à chaque année

une somme déterminée par le Conseil pour contribuer de cette façon à la poursuite des activités et à la réalisation des objectifs de la Fédération». Cette catégorie ne donne pas le droit de vote aux assemblées générales, un privilège qui demeure réservé aux sociétés membres, mais il comporte tout de même un bon nombre d'avantages fort intéressants.

En effet, en devenant membre individuel de la Fédération Histoire Québec, on adhère à un réseau de près de 250 organismes œuvrant dans les différents domaines de l'histoire et du patrimoine. De plus, cela permet de soutenir financièrement la société d'histoire locale puisque celle-ci reçoit une ristourne sur l'adhésion individuelle d'un de ses membres, si toutefois cette dernière est membre de la FHQ. En adhérant, le membre individuel recevra :

1. Un exemplaire de la parution la plus récente du magazine *Histoire Québec*;
2. Un abonnement d'un an au magazine *Histoire Québec*;
3. Un abonnement au *Fil d'histoire*, calendrier électronique des activités des sociétés membres de la FHQ;
4. La possibilité de publier ses ouvrages aux Éditions Histoire Québec;
5. Des tarifs préférentiels lors des événements organisés par la FHQ, soit le congrès annuel et le colloque automnal;
6. Un rabais de 30% sur les frais d'adhésion à la Fondation Héritage Canada, partenaire de la Fédération, dans les catégories «étudiants», «individuelle» et «famille»; cette adhésion additionnelle donne droit entre autres au magazine bilingue *Héritage Canada* ainsi que l'accès gratuit ou à tarif réduit à de nombreux sites historiques au Canada comme dans plusieurs autres pays qui sont aussi membres de l'*International National Trusts Organization* (INTO), soit l'Organisation internationale de fiducies nationales du patrimoine. Visitez le site Internet d'Héritage Canada pour plus de détails: www.heritagecanada.org/fr

Le prochain congrès de la FHQ traitera d'un sujet critique pour le monde du patrimoine: la relève

Les congrès annuels de la Fédération, je le rappelle, ne sont pas réservés aux seuls membres en règle de la Fédération. Tous nos congrès s'adressent à quiconque s'intéresse à l'histoire et au patrimoine, et aux enjeux qui touchent ces secteurs importants de notre vie culturelle et économique.

Notre prochain congrès, le 48^e dans l'histoire de la FHQ, aura lieu à Chicoutimi, Ville de Saguenay, du 17 au 19 mai 2013. Tout en présentant des éléments intéressants de l'histoire et du patrimoine locaux et régionaux (Saguenay et Lac-Saint-Jean), le congrès portera particulièrement sur la thématique de la relève dans le secteur du patrimoine, qu'il s'agisse de sociétés d'histoire, de musées, de sociétés de généalogie, de regroupements en patrimoine, etc. Encore une fois, la Fédération Histoire Québec et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie ont décidé de tenir leurs activités la même fin de semaine de façon à rejoindre la plus grande clientèle possible.

Le sujet étant d'un intérêt majeur pour tout le secteur du patrimoine, et même des organismes bénévoles et à but non lucratif en général, nous espérons que les participants seront nombreux. On peut s'inscrire en s'adressant au bureau de la Fédération Histoire Québec. Le programme détaillé sera bientôt finalisé et devrait être disponible sur notre site web d'ici la fin de janvier 2013.

Les prix du Québec 2012

En terminant, il me fait extrêmement plaisir de vous annoncer aussi qu'un acteur majeur du secteur patrimonial depuis environ un quart de siècle, un allié de longue date, membre du Comité du patrimoine de la FHQ, vient, le 14 novembre 2012, de recevoir l'un des 13 prestigieux Prix du Québec (volets culturel et scientifique), le Prix Gérard-Morisset.

Né en décembre 1898, Gérard Morisset est décédé en 1970. Il a été pendant près de 50 ans l'une des plus grandes figures du domaine culturel au Québec, notamment par la création d'un fonds documentaire constitué de données d'archives et d'inventaires qui demeurent une source inégalée de renseignements sur le patrimoine.

À l'automne 2010, nous avons déjà interviewé Dinu Bumbaru, le récipiendaire du prix Gérard-Morisset de cette année, pour notre magazine *Histoire Québec*; l'article s'intitule «Dinu Bumbaru: un phare en matière de patrimoine». Dinu Bumbaru a joué un rôle déterminant depuis plus de 25 ans sur la scène montréalaise (Héritage Montréal), mais également à l'échelle québécoise, canadienne (il est notamment président d'Icomos Canada depuis 2009) et internationale (il a aussi été secrétaire général d'Icomos de 2002 à 2008). Il est régulièrement invité comme conférencier à divers congrès, comme ceux de la Fondation Héritage Canada, et appelé comme expert aux quatre coins de la planète.

Ce nouveau prix vient donc s'ajouter à un nombre impressionnant d'autres reconnaissances, tels le prix Lionel-Séguin de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (2000), la médaille de la Chaire UNESCO en patrimoine de l'Université Laval, les honneurs que lui ont aussi décernés l'Ordre des urbanistes du Québec (2003) et l'Ordre des architectes du Québec (2008), ainsi que le Prix du lieutenant-gouverneur de la Fondation Héritage Canada (2008).



Dinu Bumbaru. (Source: Richard M. Bégin)

Passez à l'histoire, publiez aux Éditions Histoire Québec

Les Éditions Histoire Québec (ÉHQ) publient les ouvrages des sociétés membres de la Fédération Histoire Québec ou des personnes parrainées par une société membre de la FHQ.

Membre de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), les auteurs qui publient aux ÉHQ accèdent au statut de professionnel.

À ce jour, les Éditions Histoire Québec regroupent plus de 60 titres provenant de 20 sociétés membres de la FHQ.

Les ÉHQ n'offrent pas d'aide financière à l'édition, mais elles s'engagent dans la promotion de leurs titres de plusieurs façons:

- En faisant la promotion lors d'événements auxquels la FHQ participe, ou ceux qu'elle organise;
- En participant à plusieurs salons du livre au Québec et à l'étranger, incluant Le Salon du livre de Montréal;
- En publicisant la sortie des ouvrages dans le magazine *Histoire Québec* et dans le *Fil d'histoire*;
- En faisant la vente des ouvrages à la boutique en ligne des ÉHQ;
- En inscrivant les ouvrages des sociétés membres de la FHQ au prix Léonidas-Bélanger (volet publication), qui récompense d'une bourse de 1 000\$, le lauréat du premier prix. Le volet publication du Prix Léonidas-Bélanger est présenté tous les deux ans (années paires).

Rendez-vous sur www.histoirequebec.qc.ca, imprimez le formulaire d'adhésion et retournez-le avec votre paiement.

Adhésion individuelle : 30\$ par année
Adhésion d'une société : 130\$ par année
Chèque ou mandat-poste à l'ordre de la
Fédération Histoire Québec.

Paiement VISA par téléphone seulement.

JOIGNEZ LA FÉDÉRATION HISTOIRE QUÉBEC

4545, av. Pierre-De Coubertin,
Montréal (Québec) H1V 0B2
Téléphone : 514 252-3031
Sans frais : 1 866 691-7202
fshq@histoirequebec.qc.ca



FÉDÉRATION
HISTOIRE
QUÉBEC